

ANNEXE TECHNIQUE CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

Convention N° : 21BFD0611

Contexte :

Les programmes Cit'ergie et Economie Circulaire ayant changé de noms en septembre 2021 :

- Les appellations « référentiel Climat Air Energie » et « référentiel Economie Circulaire » désignent dans la présente convention les référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, regroupant les anciens programmes Cit'ergie et Economie Circulaire.
- Les conseillers Climat Air Energie désignent dans la présente convention les conseillers qui étaient accrédités Cit'ergie, désormais du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'ADEME propose un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels Economie Circulaire et Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie et Economie Circulaire).

Il permet d'accompagner les collectivités dans une amélioration continue sans niveau préalable dans sa transition écologique.

1 Description du territoire

1.1 Le territoire

Le territoire du COT : une vision et des projets partagés

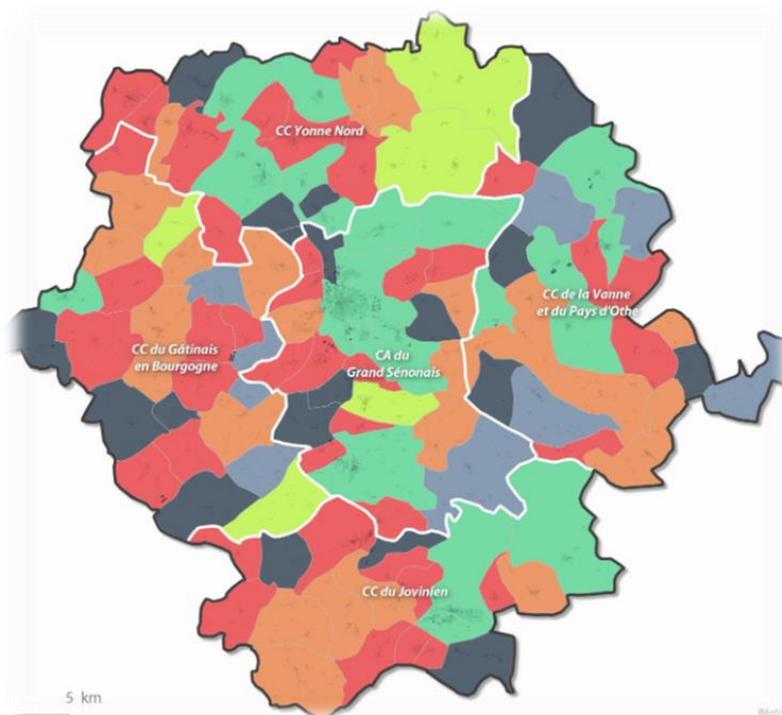
Le territoire du COT se compose de quatre EPCI :

- La communauté de communes de Yonne Nord / 24 483 habitants / Président : Thierry SPAHN
- La communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe / 8 851 habitants / Président : Sébastien KARCHER
- La communauté de communes du Jovinien / 23 500 habitants / Président : Nicolas SORET
- La communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne / 17 470 habitants / Président : Jean-François CHABOLLE

Les quatre EPCI porteurs du COT sont membres du Pôle d'Equilibre Territorial du Nord de l'Yonne créé fin 2014 et rassemblant 90 communes sur les 117 que compte cette entité. Dans le territoire du COT, Joigny apparaît comme un pôle urbain secondaire (Sens étant le principal) avec environ 10 000 habitants et un maillage de pôles de proximité se décline au sein de chaque EPCI (Pont-sur-Yonne, Chéroy, Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-l'Archevêque). Sur les 117 communes du territoire, 89 ont moins de 1 000 habitants (dont 21 ont entre 100 et 300 habitants), 26 ont entre 1 000 et 4 000 habitants et seules 4 communes ont plus de 4 000 habitants.

Ces collectivités forment une couronne autour de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, pôle urbain majeur (25800 habitants pour Sens et 58 000 au total pour l'agglomération, soit environ la moitié sur Nord Yonne), qui n'a pas souhaité engager de réflexion ou de démarche sur les enjeux de transition à une échelle autre que la sienne. Cette position du Grand Sénonais et les conséquences qu'elle a générées ont été validées par les services de l'État. Le périmètre de COT tel que présenté est par conséquent pleinement légitimé administrativement malgré son caractère atypique et complexe à certains égards.

Malgré ce contexte, les quatre EPCI candidats ont délibéré favorablement entre juillet et octobre 2021 pour s'engager conjointement dans ce processus de COT (cf annexes) et travaillent par ailleurs à l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique qu'ils signeront à la même échelle. Les ambitions portées dans le COT se trouveront naturellement traduites dans le plan d'actions du CRTE.



Synthèse de l'économie locale (base territoriale du PETR)

A l'image de l'ensemble des bassins d'emplois français, le PETR du Nord de l'Yonne a subi, depuis la fin des années soixante, une mutation de son tissu économique en lien avec le processus de tertiairisation. Ainsi, si la répartition des emplois par grands secteurs d'activités souligne clairement le poids du secteur tertiaire dans l'économie locale avec près de 71,5 % des emplois du PETR (une proportion similaire à celle du département et de la nouvelle région mais en deçà du niveau national 75,9 %) le poids des secteurs primaire et secondaire permettent, quant à eux, de révéler la spécificité du territoire.

En effet, comparativement aux deux territoires de références, le PETR du Nord de l'Yonne bénéficie d'une plus forte représentativité du secteur industriel fort qui concentre plus de 18 % des emplois du territoire (contre 1,2 % pour la France, 16,6 % pour le département et 17,3 % pour la Région), soit plus de 7 600 emplois en 2013 et d'un secteur agricole un peu moins développé (3,5 % des emplois contre 3 % en France, 4,3 % pour la région et 5,7 % pour l'Yonne).

A l'échelle infra territoriale, si la tertiairisation de la sphère productive touche de manière quasi-similaire l'ensemble des EPCI, la concentration des autres emplois reflète certaines spécialisations : La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et la Communauté de Communes du Jovinien se distinguent par une plus forte concentration d'emplois industriels (entre 3,8 et 10,4 points de plus que les autres EPCI). Les franges Ouest et Est du territoire ont, quant à elles, un profil agricole plus marqué (17,3 % des emplois pour la CCVPO et 7,3 % pour la CCGB), et le nord du territoire possède une filière « construction » plus affirmée.

Synthèse de l'activité agricole (base territoriale PETR)

La part de l'espace agricole représente 1098 km² soit 58 % du territoire du PETR. L'agriculture dans le PETR est une activité importante qui subit les aléas économiques (PAC, mondialisation) et climatiques (période de pluviométrie intense ou de sécheresse) et doit s'adapter continuellement. Des zones de grandes cultures céréalières et oléoprotéagineux (orge, colza, blé, ...) composent la majorité de l'espace agricole du PETR (93 % des surfaces déclarées à la PAC) et s'inscrivent dans une approche productive tournée vers les marchés extérieurs.

Les exploitations de polyculture ou de poly-élevage sont plutôt minoritaires. Quelques productions avicoles et laitières existent dans le Gâtiniais en Bourgogne, le Pays d'Othe et le Jovinien. Quant aux prairies, elles sont en retrait de 15 % sur l'ensemble de la Bourgogne ce qui est à corrélérer avec le recul des zones d'élevage (bovins, ovins...).

D'autres activités ponctuent l'espace agricole, comme la viticulture concentrée dans le Jovinien sur environ 40 hectares, avec les cépages de pinot noir et gris et de Chardonnay. Il existe une appellation bourguignonne Côte Saint-Jacques. Historiquement, Joigny a possédé jusqu'à 700 hectares de vignes. L'activité a été réduite au fil des années et décimée avec le Phylloxera, avant de connaître une reprise plus limitée.

Présentations individuelles

Territoire de la CC du Jovinien / 23 500 habitants

Président : Nicolas SORET

La communauté de communes du jovinien compte 19 communes (23 500 habitants) : Béon, Brion, Bussy-en-Othe, La Celle-Saint-Cyr, Cézy, Champlay, Chamvres, Cudot, Joigny, Looze, Paroy-sur-Tholon, Précycy-sur-Vrin, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-d'Ordon, Sépeaux-Saint-Romain, Verlin, Villechien, Villevallier.

Elle est située à 140 kilomètres au Sud de Paris, 25 kilomètres au Nord-Ouest d'Auxerre, 27 kilomètres au Sud de Sens, et 10 kilomètres à l'Ouest de Migennes, et occupe une surface de 4 467 hectares.

Ville centre du Jovinien, Joigny apparaît, au sein du territoire du PETR du Nord de l'Yonne, comme un pôle urbain moyen qui structure un système territorial distinct à la fois très en lien avec le nord de l'Yonne mais également tourné vers l'Auxerrois. Il s'agit ainsi d'un pôle relais, secondaire par rapport au pôle urbain qu'est Sens, mais qui fait office de centralité à une échelle plus restreinte que Sens.

Joigny est située sur l'Yonne navigable qui réunit le bassin de la Seine au bassin de la Saône par le canal de Bourgogne et au bassin de la Loire par le canal du Nivernais.

Trois axes routiers (RN 6, RD 943, RD 955), une ligne de chemin de fer importante et une voie d'eau y convergent ou la traversent. La qualité de la desserte et l'échangeur de l'A6 participent particulièrement au développement urbain et économique de la commune.

Le territoire jovinien bénéficie d'un certain nombre d'atouts qui sont le fruit d'une situation géographique et historique avantageuse mais aussi de politiques publiques volontaristes menées depuis plus d'une décennie sur notre territoire.

Territoire de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne / 17 470 habitants

Président : Jean-François CHABOLLE

Le territoire du Gâtinais en Bourgogne est situé au nord-ouest de l'Yonne. Limitrophe de la Seine et du Loiret ; il profite de sa situation aux portes de l'Île de France en bénéficiant des activités franciliennes, tout en préservant un cadre de vie et le caractère rural des villages de la communauté de communes.

L'intercommunalité du Gâtinais, présidée depuis 2020 par Jean-François CHABOLLE maire de Vallery, regroupe une population de 17 470 habitants en 2020, répartie sur 26 communes à caractère rural représentant une superficie de 404 km².

4 communes comptent plus de 1 000 habitants, Sait Valérien, Chéroy, Egriselles le Bocage et Nailly. 11 communes comptent de 500 à 1000 habitants et 11 communes moins de 500 habitants.

Cependant, même si le territoire intercommunal du Gâtinais reste rural, sa localisation au nord-ouest du territoire de l'Yonne le rend très attractif notamment avec la proximité des axes autoroutiers.

Territoire de la CC de la Vanne et du Pays d'Othe / 8 851 habitants

Président : Sébastien KARCHER

La CCVPO constitue un territoire positionné au nord-est du département de l'Yonne, tourné vers Sens dont la distance par rapport à ce pôle varie de 10 à 27 km suivant le lieu du territoire. La CCVPO est limitrophe de la Champagne et se situe à 45km par l'A5 du centre de Troyes (point de référence central du territoire : commune de Les Sièges).

La communauté de communes regroupe 22 collectivités depuis le 1er janvier 2016 et la dernière création de commune nouvelle (Les Vallées de la Vanne regroupant Chigy, Theil sur Vanne et Vareilles). Villeneuve l'Archevêque constitue la collectivité principale de la CCVPO en nombre d'habitants (1175 au recensement de 2013) et de services. Elle est talonnée par Cerisier (991 habitants). Soit 2 communes « pôles » réparties entre le nord et le sud du territoire.

Les habitants du territoire se dirigent principalement vers 3 bassins de vie (Sens, Aix en Othe et Saint Florentin) et se situent par rapport aux aires urbaines de la façon suivante :

- Pour la partie Sud et Est, dans la couronne de Sens (grand pôle) ;
- Pour la partie Est et Nord (dont Villeneuve l'Archevêque), dans la catégorie « Communes multipolarisées des grandes aires urbaines ;
- Pour la partie sud-Est, dans les catégories « Autres multipolarités » ou « communes isolées hors influence des pôles ».

Elle est membre du PETR de Nord Yonne et présente une surface de 401,9 km² et une densité de 22 habitants au km². La communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe correspond à l'EPCI présentant le plus petit nombre d'habitants par rapport aux autres communautés de communes du PETR pour un nombre de communes globalement similaires.

Territoire de la communauté de communes Yonne Nord / 24 483 habitants

Président : Thierry SPAHN

La communauté de communes Yonne Nord (CCYN) est située dans la région administrative Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de l'Yonne (89).

Sa position stratégique à l'extrême nord du département, limitrophe des régions Île-de-France (Seine-et-Marne) à l'ouest et au nord, et Grand-Est (Aube) au nord-est, qualifie la CCYN comme « porte d'entrée » du département depuis le territoire francilien, dans l'aire d'influence de la métropole parisienne.

La CCYN est intégrée au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Nord Yonne, avec les communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, de la Vanne et du Pays d'Othe, du Jovinien, et la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais. Le PETR constitue la frange nord de la région Bourgogne Franche-Comté. Il se situe sur l'axe Paris-Lyon, au carrefour de 3 autres régions : l'Île-de-France au nord, la région Centre à l'ouest, et la Champagne-Ardenne à l'est.

La CCNY s'étend sur une surface de 371 km², et compte 24 483 habitants (population municipale, INSEE 2015). Elle est composée de 23 communes : Champigny, Chaumont, Compigny, Courlon-sur-Yonne, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, La Chapelle-sur-Oreuse, Michery, Pailly, Plessis-Saint-Jean, Pont-sur-Yonne, Perceneige, Saint-Sérotin, Serbonnes, Sergines, Thorigny-sur-Oreuse, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Vinneuf.

STRUCTURE DES COLLECTIVITÉS CONCERNÉES PAR LE PROJET DE COT

Statuts des EPCI

Les compétences obligatoires/optionnelles et facultatives des quatre sont fournies en pièces annexes

Annexe 1 – COT Nord de l'Yonne – Compétences CC Jovinien

Annexe 2 – COT Nord de l'Yonne – Compétences CC Gâtinais en Bourgogne

Annexe 3 – COT Nord de l'Yonne – Compétences CC Yonne Nord

Annexe 4 – COT Nord de l'Yonne – Compétences CC Vanne et Pays d'Othe

Récit du territoire et ses orientations et politiques structurantes :

Les quatre EPCI porteurs de la candidature au titre d'un COT avec l'ADEME travaillent conjointement depuis quelques années sur des politiques conjointes de développement territorial initiées dans le cadre du PETR Yonne Nord en lien avec la Région Bourgogne Franche Comté notamment. Un projet de territoire établi en 2015 a permis d'identifier les interactions

existantes et les problématiques que partagent au quotidien les habitants de ces territoires d'une part mais également celles relevant d'enjeux plus nationaux ou globaux.

Au-delà de la dynamique de contractualisation initiée par la région (contrat de territoire), ces quatre EPCI ont travaillé ensemble (avec le Grand Senonais) la question de l'aménagement durable de l'espace au travers de l'élaboration d'un SCOT qui est au stade de l'enquête publique.

Le partage des problématiques et enjeux liés à la transition énergétique et écologique des territoires est né en 2018 avec l'obligation réglementaire que trois des cinq EPCI membres du PETR avaient d'élaborer un PCAET. Le Grand Senonais a alors fait le choix d'une démarche à l'échelle de son seul périmètre. Le Jovinien et la CC Yonne Nord ont en revanche décidé de mener ce travail conjointement et proposé au Gâtinais et à la Vanne et Pays d'Othe de s'engager également (de façon volontaire) sur la base d'un groupement de collectivité. L'objectif était de partager les diagnostics et les enjeux, de mutualiser les réflexions, d'identifier les problématiques communes et de définir des pistes d'actions cohérentes et porteuses de sens.

Ce partenariat s'est récemment renforcé sur la question de l'alimentation durable avec un projet de PAT à l'échelle des quatre EPCI.

Enfin, ce périmètre sera également celui d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dont le protocole d'engagement vient d'être signé. Le travail d'élaboration de la stratégie et du plan d'action va débuter pour une approbation fin décembre 2021. Une fiche action spécifique au COT sera intégrée.

1.2 Actions du territoire sur thématiques Climat Air Energie et Economie Circulaire

Avancement des politiques territoriales et programmes territoriaux liés :

POLITIQUES EN MATIERE D'AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

Schéma de Cohérence Territoriale du Nord de l'Yonne (SCOT)

Le périmètre de COT présenté est intégré au SCOT Nord Yonne actuellement au stade de l'enquête publique. En effet, la communauté d'agglomération de Sens est dans le périmètre du SCOT.

En effet, depuis 2016, les élus des cinq intercommunalités du PETR du Nord de l'Yonne (Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, Communauté de communes du Jovinien, Communauté de communes de Vanne et Pays d'Othe, Communauté de communes Yonne Nord et Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais) s'attachent à l'élaboration du premier projet territorial à l'échelle du Pôle d'Equilibre.

La stratégie d'intervention déterminée par les élus en termes d'aménagement et de développement durable pour le territoire est guidée par trois enjeux majeurs :

- Le renforcement de la **fonction résidentielle** du territoire,
- La préservation et la valorisation des **atouts paysagers et patrimoniaux** du territoire,
- Le développement des **capacités d'innovation** et d'excellence.

Après une phase de diagnostic, le PADD a décliné trois axes d'intervention :

- Préserver et valoriser les ressources, le cadre paysager et naturel au service d'un développement éco-responsable,
- Façonner l'identité plurielle du territoire et se rendre visible de tous,
- Cultiver la complémentarité et les spécificités des territoires au service d'un projet commun.

Plans locaux d'urbanisme intercommunaux

| Collectivité | État d'avancement |
|--------------------------|--|
| CC Jovinien | PLUI approuvé le 18 décembre 2019 |
| CC gâtinais en Bourgogne | Suite à la prise de compétence de l'aménagement du territoire, le conseil communautaire a délibéré le 30 novembre 2015 pour lancer la procédure d'élaboration d'un P.L.U.I sur l'ensemble du territoire alors composé de 23 communes. L'accueil de 3 communes supplémentaires le 1er janvier 2016 a confirmé cette volonté par une nouvelle délibération datée du 10 février 2017. Depuis 2018, les 26 communes sont engagées ensemble dans une démarche de P.L.U.I. |
| CC Vanne et Pays d'Othe | Le conseil communautaire a approuvé le 26 mai 2021, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CC Vanne et Pays d'Othe. |
| CC Yonne Nord | Prescription d'un PLUI intercommunal en décembre 2015. Elaboration du PADD en cours. |

POLITIQUE EN MATIERE DE DECHETS ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE

Les quatre EPCI porteurs de la démarche de COT sont naturellement compétents en matière de gestion et de collecte des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence comprend la prévention et la réduction, le réemploi et la réutilisation, la valorisation matière, les autres valorisations et l'élimination des déchets.

Les communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, de la Vanne et du Pays d'Othe et du Jovinien sont adhérentes au Syndicat des Déchets du Centre Yonne à qui elles ont délégué l'élaboration d'un **PLPDMA** en 2018. Chaque collectivité a ensuite délibéré sur les objectifs propres à leur territoire en matière de prévention déchets. Cet outil de planification respecte donc la volonté et les ambitions propres à chaque collectivité, tout en permettant de proposer un plan d'actions cohérent et concerté à l'échelle du Centre Yonne.

De façon plus large, le SDCY poursuit des missions de prévention auprès de ses collectivités membres sur 3 thématiques principales et historiques :

- l'alimentation et le gaspillage alimentaire ;
- le compostage et le jardinage naturel ;
- prévention : les alternatives au tout jetable et à l'usage unique.

Un effort conséquent sera aussi consenti pour le développement d'espaces de réemploi en déchèterie comme l'impose la loi AGECE ainsi que l'accompagnement aux porteurs de projets.

Point d'attention : Comme indiqué, le périmètre du SDCY n'intègre pas la communauté de communes Yonne Nord.

POLITIQUES EN MATIERE DE CLIMAT – AIR- ENERGIE

Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Les 4 EPCI qui présentent leur candidature au titre de ce COT ont engagé une démarche commune d'élaboration d'un PCAET en 2018. Deux des quatre EPCI ne sont pas des collectivités dites « obligées » mais les espaces concernés partagent des problématiques semblables qu'il a semblé pertinent d'aborder à une échelle territoriale plus large et de façon mutualisée.

La démarche d'élaboration en est à la définition du plan d'actions. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au SDEY en 2018 pour en favoriser l'émergence compte tenu des particularités de ce territoire qui, comme pour le COT n'inclue pas le Grand Sénonais. La période de crise sanitaire a fortement freiné l'avancée du dispositif et il est aujourd'hui envisagé une approbation à l'été 2022. Le bureau d'étude BL Evolution a travaillé aux côtés des quatre collectivités depuis le début.

Bilan des GES et consommations énergétiques par territoire (base 2015)

| Collectivité | Emissions GES | Consommation énergétique | Consommation Répartition par secteur |
|-------------------------|---|---|--|
| CC Jovinien | 36,5 MWh/habitant | 7,4 tCO2e/habitant | Bâtiment 36 % Transport routier 47 % Agriculture 4 % Industrie 10 % |
| CC Yonne Nord | 5,6 tonnes/habitant | 26,4 MWh/habitant | Bâtiment 37% Transport routier 44% Agriculture 6% Industrie 6% |
| CC Gâtinais en B | Données existantes à fournir ultérieurement | Données existantes à fournir ultérieurement | Données existantes à fournir ultérieurement |
| CC Vanne et Pays d'Othe | Données existantes à fournir ultérieurement | Données existantes à fournir ultérieurement | Données existantes à fournir ultérieurement |

Un bilan des émissions de GES et des consommations d'énergie a été effectué pour les quatre EPCI au lancement de la démarche sur la base de données 2015 et a permis de disposer d'un état « 0 » et de définir les scénarii souhaités. Ces éléments ont également permis d'identifier les priorités au sein de chaque EPCI. Les données manquantes existent et seront fournies rapidement.

Priorités des EPCI

| Collectivité | État d'avancement |
|--------------|---|
| CC Jovinien | <ul style="list-style-type: none">- Préserver les espaces naturels et la biodiversité- Accroître la rétention carbone du territoire et préserver et augmenter la qualité des sols- Viser l'autonomie énergétique à 2050 (solaire thermique et photovoltaïque, biomasse hydrogène) |

| | |
|---------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Développer les alternatives à la « voiture solo » et favoriser le recours à des modes de déplacements dits actifs. - Favoriser la rénovation énergétique - Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux et les commerces de proximité - Rendre exemplaire le bâtiment public et l'éclairage |
| CC gâtinais en Bourgogne | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les besoins de se déplacer (télétravail, services de proximité...) et lutter contre la voiture individuelle - Favoriser la rénovation énergétique et le changement de chaudières chez les habitants tout en montrant l'exemple sur le patrimoine public et l'éclairage. Sensibiliser les habitants, propriétaires et locataires – y compris les bailleurs sociaux. - Développer les énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, biomasse) - Favoriser les techniques agricoles les moins polluantes, préserver et augmenter la qualité des sols. Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux - Réduire et optimiser la gestion des déchets, dans une perspective zéro carbone |
| CC Vanne et Pays d'Othe | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les éco-gestes et la rénovation énergétique du bâti public et privé - Développer les alternatives à la « voiture solo » (transports en commun, transports scolaires, développer le télétravail, le covoiturage, les mobilités actives et l'éco-conduite) - Mutualiser les moyens de communication au sein du PETR |
| CC Yonne Nord | <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment : rénovation énergétique, changement de chauffage, sensibilisation des habitants - Limiter l'usage de la voiture solo en favorisant les transports en commun, le covoiturage et les mobilités actives - Développer les énergies renouvelables : solaire, bois, déchets |

Enjeux croisés entre les quatre EPCI

| Enjeux croisés | CC Jovinien | CC Gâtinais en B | CC Vanne Pays d'O | CC Yonne Nord |
|---|-------------|------------------|-------------------|---------------|
| Développer les alternatives à la « voiture solo » et favoriser les modes de déplacements dits « actifs » et peu impactant en matière de CO2 | X | X | X | X |
| Favoriser les éco-gestes et la rénovation énergétique du parc privé et public | X | X | X | X |
| Viser l'autonomie énergétique et développer les ENR | X | X | | X |
| Favoriser les techniques agricoles les moins polluantes, préserver et augmenter la qualité des sols et de la ressource en eau. Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux | X | X | | X |

Il ressort clairement que la mobilité, la sobriété et l'efficacité énergétique, l'agriculture et l'alimentation durables ainsi que la production énergétique renouvelable sont des enjeux forts et communs aux quatre EPCI porteurs de la démarche de COT.

POLITIQUE EN MATIERE D'ALIMENTATION DURABLE

Conventionnement GRAND PARIS

Dans le cadre d'un contrat de réciprocité signé entre les PETR du Grand Auxerrois, du Nord de l'Yonne et la ville de Paris en 2019, ces trois entités ont affirmé leur volonté de faire de l'exigence de protection des ressources en eau et des attentes de la commande publique en restauration collective une opportunité pour la conversion agro-écologique et le développement des produits alimentaires à haute qualité environnementale à l'échelle des 2 PETR.

Les partenariats à l'œuvre répondent conjointement aux objectifs des collectivités de l'Yonne et de la Ville de Paris et sont triplement gagnants :

- Garanties apportées à la **qualité de l'eau** potable puisée dans les sources de la Vallée de la Vanne et du Lunain et consommée par les habitants de la capitale et par les icaunais ;
- Garanties apportées à la qualité des produits proposés **pour l'alimentation locale et aux enfants des cantines parisiennes** ;
- **Garanties commerciales** apportées aux producteurs icaunais engagés dans des contrats d'approvisionnement liés à cette charte, dont les producteurs bio.

Ce constat étant fait, il nécessite l'intégration de la thématique alimentation dans toutes les strates de réflexion des politiques publiques locales ainsi que de développer de nombreux projets localement (transformation, diversification des cultures etc.).

Conscientes des enjeux comme des opportunités inhérents à ce partenariat les quatre EPCI porteurs de la démarche de COT souhaitent s'unir pour élaborer un projet alimentaire territorial sur la base du diagnostic conduit en 2020-2021 par le Jovinien.

Projet Alimentaire Territorial

Etape 1 à l'échelle du Jovinien : Réalisation d'un diagnostic alimentaire territorial : 2020 - 2021

Objectif : « Connaître l'offre et la demande alimentaire d'aujourd'hui pour améliorer celles de demain »

La CCJ a répondu en 2019 à l'appel à projet « Alimentation, agriculture et territoire » de la région Bourgogne-Franche-Comté dans le but d'analyser le tissu productif et les canaux de distribution existants, étudier l'évolution des besoins et des habitudes de consommation, posant ainsi les premiers jalons d'une stratégie alimentaire sur le moyen et long terme à l'échelle de notre territoire.

En 2020 et 2021, la démarche alimentaire du Jovinien comprend plusieurs volets dont :

- Un **diagnostic du système alimentaire** réalisé par un prestataire externe : mieux comprendre l'offre alimentaire locale et anticiper les risques afférents pour proposer un scénario allant dans la voie de la résilience alimentaire du territoire de la CCJ.
- Une **caractérisation de la demande alimentaire**, sous forme d'enquêtes, auprès des habitant·e·s, des producteurs et productrices et des acteurs du système alimentaire (distribution, restauration)
- Un **diagnostic qualitatif de la restauration collective** du territoire pour mieux aborder les problématiques liées à l'introduction de denrées alimentaire à haute qualité environnementale dans les menus proposés.

Le diagnostic du système alimentaire a montré que l'agriculture du jovinien est marquée par une certaine vulnérabilité liée la prédominance des filières grandes cultures. Il a aussi mis en exergue la nécessité de

réimplanter de petites unités de transformation et la reconnexion de la restauration hors domicile aux filières locales. La reterritorialisation de certaines filières (élevage, luzerne etc.), la diversification des productions (légumineuses) et le développement des circuits courts doivent être une priorité pour le territoire.

La pertinence d'un PAT

Un PAT pourrait donner au territoire l'opportunité de mettre en place certaines actions structurantes :

- Le recensement des terrains cultivables mais aujourd'hui inexploités qui peuvent représenter, par leur valorisation, un potentiel fort dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire ;
- Le développement d'une offre de formations dédiées à l'agriculture et à l'alimentation ;
- Le recensement de terres communautaires susceptibles de pouvoir accueillir des projets agricoles et nourriciers, par l'insertion ou non (espace tests agricoles etc.) ;
- Une réflexion sur la relocalisation de certains outils de transformation indispensable dans l'autonomisation du territoire sur le volet alimentation : légumerie, conserverie, etc.
- La possibilité de créer les conditions propices au développement des circuits courts ;
- Intégrer le sujet de l'alimentation comme un vecteur de lien social ;
- Un programme d'animations grand public afin de permettre une meilleure identification et un attrait plus marqué de tout un chacun pour les sujets abordés.

En mai dernier, les conclusions de ce diagnostic alimentaire et des perspectives qu'il permettait d'entrevoir ont été présentée aux trois autres EPCI partenaires du Jovinien. Le principe d'un élargissement de la démarche a été validé.

POLITIQUE EN MATIERE DE PATRIMOINE

Rénovation énergétique du patrimoine bâti

Deux niveaux d'intervention seront travaillés par les collectivités porteuses du COT : l'efficacité énergétique du patrimoine public et la rénovation du parc privé pour lutter contre la précarité énergétique des ménages. Le CRTE en cours d'élaboration mettra l'accent sur le rôle d'exemplarité que les collectivités se doivent de jouer dans ce domaine. Elles doivent par ailleurs impulser et accompagner pour massifier la rénovation du parc.

- Ouverture d'une Maison de l'habitat à Joigny en janvier 2022 (Guichet unique)
- Plusieurs opérations de rénovation ou de rénovation exemplaires sur l'ensemble du territoire porteur du COT

Eclairage public

Une politique d'amélioration de l'efficacité de l'éclairage public au sein des communes est actuellement en cours avec le SDEY comme partenaire opérationnel et financeur. Le passage en LED devient systématique.

POLITIQUE EN MATIERE DE MOBILITÉ ET DE TRANSPORT

Mobilité durable

La mobilité et la nécessité de repenser les modes de déplacements sur le territoire du COT sont des enjeux clairement partagés entre les collectivités porteuses de la démarche. Plusieurs initiatives et actions ont déjà vu le jour et monteront en puissance au cours des 10 prochaines années.

Mobilités actives

- Aménagement (ou projets d'aménagement) de vélo-routes sur les périmètres des 4 EPCI
- Projet d'aménagement du centre-ville de Joigny pour en faire une ville « Amie des vélos »

Mobilités inclusives

- Expérimentation Plateforme mobilité des seniors sur le territoire du Jovinien et de la Vanne Pays d'Othe

- Expérimentation Mobiliterre sur le territoire du Jovinien : la mobilité des jeunes et des seniors, quels constats ? quelles solutions locales ?

Mobilités propres

- Certaines collectivités se sont dotées de véhicules techniques et de services moins polluants (flottes électriques)
- Installation de bornes de recharges en partenariat avec le SDEY

POLITIQUES CONTRACTUELLES ET PARTENARIATS

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Les quatre EPCI porteur de la démarche du COT se sont engagés dans l'élaboration d'un CRTE qui portera sur le même périmètre. Une fiche action COT sera intégrée afin de marquer très clairement la nécessité de mener les deux démarches conjointement et en parfaite cohérence. Le CRTE sera signé à la fin 2021. Une ingénierie dédiée en permettra l'animation et le déploiement.

Petites Villes de demain

Les communes de Joigny et de Villeneuve-l'Archevêque ont été récemment retenue dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain sur la base d'enjeux portant sur la revitalisation et/ou la reconquête de leurs centres et des services aux usagers.

Contrat de territoire Région Bourgogne Franche Comté

Le PETR Nord Yonne est signataire d'un contrat de territoire avec la Région Bourgogne Franche Comté sur la thématique principale de l'attractivité des territoires et les politiques d'accueil de nouvelles populations.

Ce contrat prend fin en décembre 2021 et la question d'une nouvelle dynamique à la même échelle se pose compte tenu de la posture du Grand Sénonais.

Concernant les labels :

Aucune des quatre collectivités concernées par le projet de COT n'est actuellement labellisée ou en cours de labellisation dans le domaine de la transition énergétique.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

Partenaires stratégiques

- ADEME Bourgogne Franche Comté
- Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
- Conseil Départemental de l'Yonne
- Préfecture et DDT de l'Yonne
- Syndicat des Déchets Centre Yonne
- Chambre d'Agriculture de l'Yonne
- GABY 89
- Ville de Paris et Grand Paris
- Syndicat départemental d'Energies de l'Yonne
- SEM Yonne énergie

Partenaires opérationnels

- ADIL Espace Info Energie de l'Yonne
- CAUE de l'Yonne

- BPI France
- Agence régionale de la biodiversité
- Agence de l'eau Seine Normandie
- EPTB Seine Grands Lacs
- Pôle Emploi
- Maison de l'habitat de Joigny et du Jovinien

Partenaires institutionnels/organisés intermédiaires privés ou parapublics

- Chambre de commerce et d'Industrie de l'Yonne
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Yonne
- Organisations professionnelles : CAPEB et FFB
- Yonne Développement et Yonne équipements
- FDFR89
- CPIE89/58
- Agence de Développement Touristique de l'Yonne
- Office de tourisme de Joigny et du jovinien
- Boutique de Gestion Nièvre Yonne
- Mobil-Eco
- MobiliTerre

Partenaires associatifs et issus de la société civiles

- Associations environnementale et porteuses de démarches de transition (les interlocuteurs clés seront à identifier pour chaque territoire)

2 Description détaillée de l'opération

La démarche se structure en 2 phases sur une durée de 4 années :

Phase 1

- Audits des référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique identifiant les forces et faiblesses de la politique climat air énergie et économie circulaire des collectivités.
- Identification et description des axes politiques et les projets forts ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée.
- Récapitulatif et analyse des diagnostics territoriaux existants et complémentaires réalisés en phase 1.
- Mobilisation et renforcement de la gouvernance interne et externe qui alimentera les plans d'actions
- Elaboration d'un premier plan d'actions s'inscrivant dans les politiques et les projets forts identifiés.
- Définition des objectifs du contrat

Phase 2

- Suivi des plans d'actions régulier avec les gouvernances internes et externes.
- Amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances de son territoire
- Evaluation en fin de phase 2 de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

3 Objectifs et résultats attendus

3.1 Phase 1 : Organisation et définition d'un cap

Au-delà de la mise en place administrative et technique du COT, sa mise en œuvre repose sur une condition incontournable : la concertation et la co-construction impliquant élus, citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce le plus tôt possible dans la démarche.

De ce fait, dans le cadre de la présente démarche, les quatre communautés de communes impliquées dans ce COT ont choisi de nommer :

- Des référents internes sur le plan politique
- Des référents internes sur le plan technique

De constituer :

- 1 comité de pilotage mutualisé (vocation politique) qui fixera les orientations politiques et stratégiques, suivra la mise en œuvre et rendra des arbitrages. Ce comité sera composé des présidents des 4 EPCI et de leur élu référent, de la Direction régionale ADEME BFC, du coordonnateur du dispositif mutualisé et du chargé de projet.
- 1 comité de suivi mutualisé (vocation plus technique) qui rassemblera les partenaires institutionnels du COT autour des collectivités porteuses et de l'ADEME
- 1 comité élargi mutualisé « le club climat » (vocation de concertation et de diffusion) composé d'acteur de la société civile en lien direct avec la thématique.

Et enfin de mobiliser :

- Les commissions environnement de chaque EPCI tout au long de la démarche
- Les bureaux (ou conférences) des Maires de chaque EPCI
- Les conseils communautaires de chaque EPCI

Le bénéficiaire s'engage à définir et mettre en place :

3.1.1 Des référents internes

Identification pendant la phase 1 et pour toute la durée du contrat :

- Les élus référents de la démarche

Compte tenu de la caractéristique particulière du COT présenté, il est proposé d'identifier trois élus référents au niveau de la collectivité signataire pour en favoriser le portage et le rayonnement que ce soit au niveau du Jovinien mais également en dehors.

| Collectivité | Nom de l' élu identifié | Qualité |
|--|-------------------------|---|
| CC Jovinien (Collectivité signataire) | Yannick VILLAIN | Vice-Président de la CC du Jovinien en charge de l'environnement et du développement durable Maire de la commune de la Celle Saint Cyr |
| CC Jovinien (Collectivité signataire) | Frédérique COLAS | Conseillère communautaire 1 ^{ère} adjointe au Maire de Joigny Conseillère départementale du canton de Joigny |

| | | |
|--|---------------------------|--|
| CC Jovinien (Collectivité signataire) | Claude SCIBOZ | Conseiller communautaire Membre de la commission environnement de la CCJ |
| CC Gâtinais en Bourgogne | Jean-François CHABOLLE | Président de la CC du Gâtinais en B Maire de Vallery |
| CC Yonne Nord | Thierry SPAHN | Président de la CC Yonne Nord Maire de Villeblevin |
| CC Vanne et Pays d'Othe | Sébastien KARCHER | Président de la CC Vanne et Pays d'Othe Maire de Villeneuve l'Archevêque |

- Les **Référent/e(s) et animateurs/trice** de la démarche de transition écologique au sein des EPCI porteurs ;

| Collectivité | Nom du référent et de l'animateur | Qualité | Quotité ETP |
|---|--------------------------------------|--|-------------|
| CC Jovinien (Collectivité signataire) | Béatrice MINOIS | DGS Adjointe ville de Joigny et communauté de communes du Jovinien Identifiée en qualité de référente- de la démarche globale | 15 % |
| CC Gâtinais en Bourgogne | Cassandra GOURDAIN | Service environnement de la CC du Gâtinais en Bourgogne Référente COT | 20 % |
| CC Yonne Nord | Marie-Christine HERVAULT | Responsable du service urbanisme et développement économique de la CC Yonne Nord | 20 % |
| CC Vanne et Pays d'Othe | Nathalie COURSIMAUULT | DGS de la CC Vanne et Pays d'Othe | 10 % |
| Multi-EPCI | Bergamote FERNANDEZ | Cheffe de projet COT depuis octobre 2022 | 100 % |

3.1.2 Les instances du COT

Le Comité de pilotage mutualisé

| Composition | Fréquence |
|---|---|
| Présidents des 4 EPCI et de leur(s) élu(s) référent(s), Direction régionale ADEME BFC, Coordonnateur du dispositif mutualisé Chargé de projet COT DGS des EPCI porteurs du COT | A minima : 2 rdv par an en début et fin d'année civile pour fixer les objectifs et évaluer les résultats avant l'audit Et autant que nécessaire pour tout besoin d'arbitrage, de réorientation, de recomposition, etc... |

Il est proposé que la présidence de ce comité de pilotage soit tournante entre les quatre présidents d'EPCI. Le pilotage principal prend naturellement appui sur le signataire principal de la contractualisation avec l'ADEME mais cela n'empêcherait nullement un portage partagé de l'instance décisionnelle.

Rôle du comité de pilotage :

- Assurer le bon déroulement des actions engagées, de relever les difficultés et d'arbitrer sur la réorientation des actions/moyens
- Réaliser un suivi financier des actions majeures initiées par la phase 1 et tout au long du contrat,
- Procéder au bilan et à l'évaluation des actions au terme de l'année en cours,
- Approuver et de bâtir le contenu des actions pour l'année suivante.

Le Comité technique mutualisé

Instance de suivi opérationnel du COT. Il réunit à la fois les porteurs de la démarche mais également des partenaires extérieurs qui contribuent à sa déclinaison et à sa réussite.

| Collectivités/ Partenaire | Élus référents | Animateurs | Responsables des directions | DGS |
|---|--|-------------------------|---|--|
| CC Jovinien (Collectivité signataire) | Nicolas SORET Yannick VILLAIN Claude SCIBOZ Frédérique COLAS | Cheffe de projet COT | Benjamin PETIT Direction technique CCJ Dorothée DEHAYE, Responsable service environnement CCJ Karine PERREVE, chargée de projet PCAET CCJ Clément BENOIT, Chargé de développement économique CCJ Valentin MARTIN, chef de projet SCOT Corinne THOLON, Directrice Maison de l'habitat | Hélène GREMET (DGS) Béatrice MINOIS (DGA) |
| CC Gâtinais en Bourgogne | Jean-François CHABOLLE | | Cassandra GOURDAIN, Service environnement de la CC du Gâtinais en Bourgogne / PCAET | Nicolas DEVULDER (DGS) |
| CC Yonne Nord | Thierry SPAHN | | Marie-Christine HERVAULT Responsable du service urbanisme et développement économique de la CC Yonne Nord / PCAET | Michelle HERMAN (DGS) |
| CC Vanne et Pays d'Othe | Sébastien KARCHER | | | Nathalie COURSIMAUT, Secrétaire générale |

| | | | | |
|---|---|--|---|--|
| | | | | |
| ADEME BFC | Adrienne SIMON-KRZAKALA, Directrice régionale Laurence DUBOURG Frédéric JAN | | | |
| Conseil régional de Bourgogne Franche Comté | Représentant à définir | | | |
| DDT de l'Yonne service mobilité/énergie | Eric BONNOTE, Mission aménagement durable Emmanuel BRILLET | | | |
| SDCY | | | Massimo BRANCACCIO, chargé de mission Juliette LEFEVRE Chargée de mission | |
| CD89 | Service Aménagement du Territoire | Guy PERETZ – Directeur du Pôle Environnement | | |

Un comité élargi mutualisé « Club climat » :

Il serait constitué d'élus (maires du territoire, vice-présidents de la CCPF...), d'institutionnels et partenaires, de professionnels, d'associations et de citoyens. Il serait ouvert à tous les volontaires du territoire. Rôle : Il s'agirait de l'instance d'expression des acteurs parties prenantes de la démarche sur le territoire ainsi qu'un lieu de partage.

Animation de la démarche en continue au sein de chaque EPCI

Les commissions environnement et développement durable des quatre EPCI seront mobilisées sur le suivi du COT en interne à chaque collectivité. Elles assureront le lien avec la démarche de PCAET qui se finalisera au cours de l'année 1 du COT et se déclinera tout au long des années 2-3 et 4.

Un point relatif à l'avancement du COT/PCAET sera également proposé tous les deux mois en conférence des Maires (ou bureau des Maires selon la collectivité) et deux fois par an devant le conseil communautaire.

3.2 Une gouvernance interne

Le bénéficiaire s'engage à développer une transversalité dans ses services pour favoriser l'émergence d'actions pour la transition écologique dans l'ensemble de ses services et de ses politiques.

Une culture de la transversalité sera à infuser ou à renforcer au sein de chaque EPCI impliqué dans la démarche afin de cela devienne un automatisme de réfléchir un projet sous le prisme de la transition énergétique avant de le déployer sur un territoire.

Un travail de sensibilisation des équipes est à programmer car de nombreux services fonctionnent encore « en tuyaux d'orgue ».

3.3 Une gouvernance externe

Le bénéficiaire s'engage à mettre en place ou renforcer une gouvernance avec des acteurs du territoire pour enrichir son plan d'actions et être en phase avec les besoins du territoire.

Il est prévu de créer un « club climat » autour du COT, sa vocation sera justement celle de l'implication des acteurs du territoire pour rendre la démarche efficace et opérationnelle rapidement. Le comité technique impliquera lui aussi fortement certains partenaires extérieurs de premier ordre.

3.4 Les Audits Climat Air Energie et Economie Circulaire du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique

Le bénéficiaire s'engage à réaliser des audits sur la base des référentiels Cit'ergie et économie circulaire. Les auditeurs sélectionnés par l'Ademe remettront des rapports d'audit qui constitueront les deux premiers rapports d'avancement de la phase 1. Ils permettront de définir la performance du bénéficiaire en matière de politique économie circulaire et Climat air énergie et de valider les valeurs de référence pour ce contrat d'objectifs.

- **Pour Cit'ergie**, l'audit devra être commandé dans un délai de 10 mois après la date de début d'opération du contrat auprès de sa direction régionale. Le bénéficiaire sera accompagné par un conseiller Cit'ergie mis à disposition gratuitement par l'Ademe sur l'ensemble de la période de contractualisation ou partiellement si elle est déjà accompagnée par un conseiller Cit'ergie à la date de début d'opération du contrat.

Les collectivités déjà engagées dans la démarche anciennement Cit'ergie ou dans le volet Climat Air Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique pourront présenter un rapport d'audit déjà réalisé s'il date de moins de trois ans après la date de début d'opération définie au point 5.

- **Pour le référentiel Economie Circulaire**, les collectivités pourront accéder à l'outil directement depuis la plateforme <https://territoiresentransitions.fr/>
L'audit devra être commandé dans un délai de 10 mois suivant la date de début d'opération auprès de sa direction régionale

3.5 Des diagnostics territoriaux pour la transition écologique.

Au regard :

- des diagnostics territoriaux existants (SCOT, PLUI, PCAET etc.),
- des informations apportées par les référentiels Climat Air Energie et économie circulaire sur l'avancement de ces politiques,
- des propositions et échanges issues de la gouvernance mis en place,

le bénéficiaire complétera ses diagnostics territoriaux afin de concevoir le premier plan d'actions.

3.6 Le premier plan d'actions

La collectivité bénéficiaire élaborera son plan d'actions au regard :

- des audits des référentiels,
- des travaux avec la gouvernance interne et externe,
- des diagnostics territoriaux existants et réalisés
- et de ses orientations et politiques structurantes.

Le premier plan d'actions devra concerner au moins une des politiques ou projets majeurs du territoire en indiquant les acteurs mobilisés et les enjeux visés.

4 Phase 2 : animation de la dynamique et amélioration continue

4.1 La mise en place des plans d'actions

Le référent du bénéficiaire, devra tenir l'ADEME périodiquement informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions et lui faire part des difficultés éventuellement rencontrées.

Avec la gouvernance interne et externe et **les compléments de diagnostics territoriaux que le bénéficiaire initiera**, elle continue d'enrichir son plan d'actions sur l'ensemble de la phase 2 en poursuivant la co-construction d'initiatives avec les acteurs du territoire.

Le bénéficiaire rendra compte de ces avancées dans les rapports d'avancement.

4.2 La réalisation des audits finaux :

- **Le Bénéficiaire commandera les audits Climat Air Energie et Economie circulaire dans les 3 mois** précédant la fin de la phase 2 pour mesurer la progression dans les politiques de transition écologiques qui permettra le versement proportionnel de la part variable selon les critères nationaux prédéfinis au chapitre 7 à partir de la version des référentiels utilisés à la date de réalisation des audits de la phase 1,
- **Les résultats des audits de phase 1 et 2 seront à retranscrire dans l'attestation d'atteinte des résultats réels** à compléter et à signer pour le solde du contrat

4.3L'atteinte des objectifs régionaux :

Les collectivités porteuses de la démarche de COT souhaitent **retenir 4 indicateurs régionaux** selon le schéma suivant :

| | Part fixe Année 1 | Part variable référentiel ECI | Part variable référentiel Climat Air Energie | Part variable régionale |
|---|-------------------|-------------------------------|--|---------------------------|
| Scenario à 4 indicateurs régionaux | 75 000 € | 87 500 € | 87 500 € | 4 indicateurs : 100 000 € |

Les 4 Indicateurs thématiques :

Les 4 indicateurs peuvent être retenus pour pouvoir prétendre à la part variable « bonus supplémentaire » de 100 000 € (25 000 pour l'atteinte de chaque indicateur). La valeur initiale correspondra à la note de 0%, la valeur cible correspondra à la note de 100%.

| Indicateurs spécifiques | Objectif | Description | Résultat | Livrables techniques |
|---|--|---|---|--|
| Thématique régionale transverse " Formation/Sensibilisation" | | | | |
| Les Rendez-Vous annuels de la transition écologique | Organiser au moins 2 manifestations de sensibilisation à l'échelle transverse des EPCI | <ul style="list-style-type: none"> - Année 1 (2022-23) : préparation du 1er RDV - Année 2 (2023-2024) : Réalisation du 1er RDV de décideurs, partenaires, professionnels. | Préparé/ pas préparé Réalisé/pas réalisé | A transmettre à l'ADEME, au fil des réalisations puis à regrouper dans le rapport final, comprenant pour les deux premières opérations la liste des intervenants, le |

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| | L'organisation s'appuiera en associant le réseau des POTES | <ul style="list-style-type: none"> - Année 3 (2024-2025) : Réalisation du deuxième RDV de décideurs, partenaires, professionnels. - Année 4 (2025-2026) : préparation du troisième RDV Grand public pouvant se réaliser hors la période contractuelle. | Réalisé/pas réalisé | <p>programme et le nombre de participants, la synthèse des échanges avec le réseau des POTES</p> <p>Pour le 3ème rdv un état d'avancement de l'organisation</p> |
| Thématique régionale "Economie circulaire et Déchet " | | | | |
| Défi et familles "zéro déchet" | <p>Réaliser 2 défis en variant l'axe thématique et avec des restitutions et des actions de communication soutenues à l'échelle des 4 EPCI.</p> <p>L'objectif est de faire progresser ces familles dans la réduction de leurs déchets par des pratiques de sobriété et plus globalement sensibiliser le grand public.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Année 1 (2022-2023) : préparation - Année 2 (2023-2024) : Défi 1 jusqu'à 16 familles - Année 3 (2024-2025) : Défi 2 jusqu'à 16 familles - Année 4 (2025-2026) : préparer un Défi zéro déchet (éventuellement auprès des commerçants) | <p>Préparé/ pas préparé</p> <p>Réalisé/pas réalisé</p> <p>Réalisé/pas réalisé</p> <p>Préparé/ pas préparé</p> | <p>A transmettre à l'ADEME, au fil des réalisations puis à regrouper dans le Rapport final regroupant les livrables de chaque Défi (en fonction de sa réalisation) :</p> <p>Appels à participation</p> <p>Charte d'engagement</p> <p>Comptes-rendus des ateliers</p> <p>Bilan global de l'opération</p> <p>Bilan des actions de communication autour de chaque opération</p> |
| Thématique régionale "Mobilité " | | | | |
| | | | | |
| Réaliser et mettre en œuvre un plan vélo | <p>Réaliser un Plan vélo dans chaque EPCI, avec mutualisation aux autres EPCI, pour connaître et améliorer la pratique du vélo au quotidien dans le périmètre de l'EPCI.</p> <p>L'objectif est de préparer les bases d'un schéma directeur pouvant être réalisé en post-cot, tout en communiquant de manière commune ou conjointe sur ces actions auprès du grand public et en s'inscrivant au Challenge de la mobilité.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Année 1 (2022-2023) : Inventaire jusqu'à 10 acteurs avec REX à minima de 4 (ADEME CD80 CEREMA DDT89) ; inscription au Challenge d'au moins 1 EPCI ; valorisation interne - Année 2 (2023-2024) : Recensement Services vélos ; Articulation avec le Grand Senonais ; inscription au Challenge d'au moins 1 EPCI ; valorisation interne - Année 3 (2024-2025) : Recensement Itinéraires cyclables de chaque EPCI ; | <p>Réalisé/pas réalisé</p> <p>Réalisé/pas réalisé</p> <p>Réalisé/pas réalisé</p> | <p>A transmettre à l'ADEME, au fil des réalisations puis à regrouper dans le Rapport final pour chaque EPCI:</p> <p>Note des inventaires des services et zones cyclables</p> <p>Copie d'écran de l'éventuelle inscription au Challenge</p> <p>CR de réunion ou mails des échanges avec les 4 acteurs institutionnels et le Grand Senonais</p> <p>Note ou CR ou PV de chaque EPCI avec les documents de présentation aux services et élus résumant l'action conduite</p> |

| | | | | |
|---|--|--|---------------------|---|
| | | <p>Inscription au Challenge d'au moins 1 EPCI ; Valorisation interne</p> <p>- Année 4 (2025-2026) : Actualisations des recensements effectués les années précédentes Mise en commun des 4 EPCI Inscription au Challenge d'au moins 1 EPCI -s'il existe toujours ; valorisation interne</p> | Réalisé/pas réalisé | Document de mise en commun des recensements pour la quatrième année |
| Thématique régionale "Alimentation durable" | | | | |
| Développer une démarche « Résilience alimentaire » | Approfondir en commun la notion de résilience alimentaire et impulser sur cette thématique une dynamique collective, avec une auto-évaluation par chaque EPCI de son territoire. | - Année 1 (2022-2023) : lancement de la démarche à l'occasion du séminaire de restitution du diagnostic PAT | Réalisé/pas réalisé | <p>A transmettre à l'ADEME, au fil des réalisations puis à regrouper dans le Rapport final avec :</p> <p>Compte-rendu ou PV du séminaire</p> <p>Comptes-rendus des groupes de travail « Résilience alimentaire »</p> <p>Supports et données produits par l'outil d'évaluation de la résilience alimentaire de chaque EPCI</p> |
| | | - Année 2 (2023-2024) : constituer et réunir des groupes de travail pour définir une notion de la Résilience alimentaire commune aux 4 EPCI | Réalisé/pas réalisé | |
| | | - Année 3 (2024-2025) : utiliser un outil d'auto-évaluation de la Résilience alimentaire des territoires | Réalisé/pas réalisé | |
| | | - Année 4 (2025-2026) : Mise en commun des auto-évaluations – valorisation - recommandations | Réalisé/pas réalisé | |

Les parts variables des référentiels seront équitablement réparties entre les collectivités partenaires :

| | Référentiel ECI / 87 500 € | Référentiel CAE / 87 500 € |
|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| CC Gâtinais en Bourgogne | 21 875 € | 21 875 € |
| CC Jovinien | 21 875 € | 21 875 € |
| CC Vanne Pays d'O | 21 875 € | 21 875 € |
| CC Yonne Nord | 21 875 € | 21 875 € |

La répartition de la part liée à l'atteinte des objectifs régionaux sera définie en fin d'année 1.

Budget prévisionnel de l'opération

| PRECISIONS | TYPE DE DEPENSES | MONTANT |
|---|---|------------------|
| Année 1 – Chargé de projet COT | Ingénierie | 45 000 € |
| Année 1 – Assistant COT | Ingénierie | 30 000 € |
| Année 1 – Dépenses de communication, sensibilisation tout public | Prestations conception graphique et audiovisuelle Organisation de visites et déplacements retours d'expériences Organisation d'une manifestation « COT » sur chaque territoire pour informer, sensibiliser, impliquer le grand public Etc... | 30 000 € |
| Année 1 – Formation élus et agents « culture de la transition » | Prestation d'un intervenant externe pour former aux enjeux climat/énergie/déchets | 30 000 € |
| Année 1 - Etudes et expertise complémentaires | Expertise déchets / ECI complémentaire pour accompagnement référentiel | 20 000 € |
| Année 1 - Etudes et expertise complémentaires thème Agriculture durable (PAT et Grand Paris) | Prestation d'expertise extérieure | 45 000 € |
| | SOUS TOTAL ANNEE 1 | 200 000 € |
| Année 2 – Chargé de projet COT | Ingénierie | 45 000 € |
| Année 2 – Assistant COT (6 mois) | Ingénierie | 15 000 € |
| Année 2 - Etudes et expertise complémentaires thématique efficacité énergétique du patrimoine bâti public | Prestation d'expertise extérieure | 45 000 € |
| Année 2 - Etudes et expertises complémentaires thème Mobilité | Prestation d'expertise extérieure / accompagnement à l'élaboration d'un schéma cyclable sur le territoire du COT | 45 000 € |
| Année 2 – Dépenses de communication et de Sensibilisation tout public | Prestations conception graphique et audiovisuelle / organisation de manifestations tout public Organisation et participation à des manifestations « COT » et évènements en lien avec la transition énergétique sur chaque territoire | 25 000 € |
| Année 2 – Formation élus et agents « culture de la transition » | Prestation d'un intervenant externe pour former aux enjeux climat/énergie/déchets | 15 000 € |
| | SOUS TOTAL ANNEE 2 | 190 000 € |
| Années 3 et 4 – Chargé de projet COT | Ingénierie | 90 000 € |
| Année 3 - Etudes et expertise complémentaires thème production énergétique renouvelable | Prestation d'expertise extérieure | 40 000 € |
| Année 3 et 4 – Dépenses de communication | Prestations conception graphique et audiovisuelle, contenu rédactionnel, etc... | 20 000 € |
| | SOUS TOTAL ANNEE 3 et 4 | 150 000 € |
| TOTAL Années 1 à 4 | | 540 000 € |

5 Calendrier de réalisation de l'opération

La période de réalisation de l'opération de 48 mois se déroulera du 01/10/2022 au 30/09/2026

Phase 1 : jusqu'à 18 mois après le début de l'opération fixée au 01/10/2022.

Validation de la phase 1 à réception des éléments décrits en 8.1

Phase 2 : Débute après la validation de la phase 1 et se terminera au maximum 48 mois après le début de l'opération fixée au 01/10/22

6 Engagements du bénéficiaire

Dans un objectif d'échanges de capitalisation et de partage d'expérience, l'animateur identifié dans cette convention s'engage à participer aux réunions, journées techniques et formations proposées ou co-animées par l'ADEME au niveau national et régional.

7 Objectifs de progression dans les référentiels :

Les audits Climat Air Energie et Economie Circulaire fournissent chacun une note en pourcentage sur un **potentiel** de points selon les compétences de la collectivité. Les audits de phase 1 permettent de calculer l'objectif de progression pour chaque référentiel selon la formule suivante :

Objectif de progression = $(100 - \text{SCORE AUDIT 1}) / 7$ (Arrondi à l'unité inférieure)

Exemple de calcul de la note Climat Air Energie pour le versement

Pour une collectivité notée sur un potentiel de 350 points, le premier audit lui valide 160 points donc 46% des points potentiels.

Selon la formule : $(100 - 46) / 7 = 7,7$ arrondi à l'unité inférieure = 7.

La collectivité a donc 46+7 soit un objectif de 54% des points potentiels à atteindre en fin de phase 2 pour avoir 100% de la part variable.

La progression dans chacun des référentiels Climat Air Energie et Economie circulaire est associée à une aide additionnelle variable.

Atteindre ou dépasser la progression attendue permettra de déclencher le versement de la totalité de chaque part variable. Sinon le solde de chaque part variable sera calculé au prorata de la progression attendue dans le niveau correspondant.

Exemple : Si la progression dans le référentiel Climat Air Energie est de 50% de l'objectif de progression alors le versement de la part variable associée au volet Climat Air Energie sera de 50% : Et si la progression dans le référentiel économie circulaire est de 70% de l'objectif de progression alors le versement de la part variable associé sera de 70%.

En revanche, atteindre ou dépasser la progression attendue ne préjuge pas de l'obtention d'une labellisation au regard des référentiels.

8 Rapports à remettre :

8.1 Les 2 rapports de la phase 1 :

Un rapport d'avancement : Rapports d'Audit Climat Air Energie et Economie Circulaire avec les scores atteints – modalités en 3.4

Un 2ème Rapport d'avancement de fin de phase 1 qui comprendra :

- Un résumé qualitatif de la période passée et des actions menées, reprenant les axes forts, les difficultés du pilotage et les orientations envisagées dans la phase 2;
- Liste des membres et rapport des comités de suivi.
- Le nom et fonction du référent et animateur du programme et de l' élu référent.
- Les synthèses des Audits Climat Air Energie et Economie Circulaire et les domaines sur lesquels progresser
- Récapitulatif des diagnostics territoriaux existants et complémentaires lancés ou programmés pour développer la politique de transition écologique.
- Rapport d'avancement et de fonctionnement de la gouvernance interne et externe établie et un retour qualitatif sur les apports de celles-ci à la définition des plans d'actions
- Le premier plan d'action, rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats attendus, les étapes, les pilotes, les partenaires; et les interactions dans les politiques du territoire.

8.2 Les rapports de la phase 2 :

Le 1^{er} et 2^{eme} rapport d'avancement de la phase 2 comprendront : Un résumé qualitatif de l'action menée pendant cette deuxième période reprenant les axes forts, les difficultés du pilotage du programme d'actions et les correctifs et orientations envisagées pour la poursuite de la phase 2;

- L'avancement de tous les plans d'actions définis (rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats, les étapes, l'avancement, les pilotes, les partenaires, les résultats, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration envisagées pour lever ces freins, les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite du plan)
- Les actions et investigations supplémentaires
- L'attestation d'atteinte des résultats réels des progressions pour les objectifs régionaux [lorsqu'il y a une demande de versement intermédiaire de la part variable régionale]
- **Pour le 2^{eme} rapport, les dates prévisionnelles d'audits de fin de phase 2 devront être programmées.**

Le 1^{er} rapport sera remis 12 mois après le début de la phase 2 et le 2^{eme} rapport d'avancement 24 mois après le début de la phase 2.

Le rapport final à remettre avant la fin de la durée contractuelle dans le respect des règles générales comprendra :

Les éléments prévus pour les rapports d'avancement mentionnés ci-dessus actualisés. Il comportera également les éléments suivants :

- Un résumé qualitatif d'une page reprenant les axes forts, les réussites et les difficultés de la mise en œuvre sur les 4 années de la démarche ;
- Les rapports d'Audits Climat Air Energie et Economie Circulaire et les axes sur lesquels poursuivre la progression. Les audits sur les référentiels devront être **commandés 3 mois avant l'échéance de la durée de l'opération de 48 mois.**
- Un tableau récapitulatif des progressions dans les référentiels et pour les objectifs régionaux, comme ci-dessous :

8. 3 L'attestation d'atteinte des résultats réels

Modèle du tableau ci-dessous, à demander à votre direction régionale de l'ADEME en version Excel :

MODELE D'ATTESTATION DES RESULTATS REELS A COMPLETER ET A SIGNER POUR LE SOLDE DU CONTRAT

(Modèle d'attestation d'atteinte des objectifs disponible sur votre espace agirpoulatransition.ademe.fr)

Attestation d'atteinte des objectifs

Contrat de financement n°

Date de réalisation de l'attestation :

Liste des objectifs à atteindre

| | Valeurs atteintes à l'audit de phase 1 | Niveau de progression cible | Valeur prévisionnelle à atteindre à l'audit de fin de phase 2 |
|---|--|-----------------------------|---|
| <i>A compléter</i> Progression dans le référentiel Climat Air Energie | | | |
| Progression dans le référentiel Economie Circulaire | | | |
| Indicateur régional | RDV annuel de la | Transition écologique | à réaliser |
| Indicateur régional | | Défis Famille 0 déchets | à réaliser |
| Indicateur régional | | Réaliser un plan vélo | à réaliser |
| Indicateur régional | Développer une démarche de | résilience Alimentaire | à réaliser |

Performance atteinte en fin d'opération

| | Valeur réelle atteinte à l'audit de fin de phase 2 | % de la progression réelle atteint sur la valeur cible | |
|---|--|--|------------|
| Progression dans le référentiel Climat Air Energie | | | |
| Progression dans le référentiel Economie Circulaire | | | |
| Indicateur régional | RDV annuel de la | Transition écologique | 0 ou 100 % |
| Indicateur régional | | Défis Famille 0 déchets | 0 ou 100 % |
| Indicateur régional | | Réaliser un plan vélo | 0 ou 100 % |
| Indicateur régional | Développer une démarche de | résilience Alimentaire | 0 ou 100 % |

Certification du bénéficiaire

Par ailleurs, l'ADEME se réservant la possibilité de tous contrôles qu'elle jugera nécessaire, j'ai bien noté conformément aux règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, l'obligation de tenir à disposition de l'ADEME tous les justificatifs concernant cette opération pendant une période de 10 ans à compter de la date de fin de l'opération et le reversement de tout montant qui aurait été perçu à tort.

Certifié par :

Nom, qualité (ordonnateur/représentant légal ou son délégataire), date et cachet.

| REPARTITION EPCI | | | | | | | |
|---|---------------------------------|--|---|--|--|--|---|
| Indicateurs de résultats | EPCI constitutifs du territoire | Part de chaque EPCI pour le calcul de la part variable | Valeurs atteintes à l'audit de phase 1 (% du potentiel de points - année) | Niveau de progression cible (voir point 7) : progression en % du potentiel de points | Valeurs atteintes à l'audit de fin de phase 2 | % de la progression réelle atteint sur la valeur cible pour chaque EPCI | % part variable à verser à la progression dans les référentiels |
| Progression dans le référentiel Cit'ergie | EPCI1 | 17% | <i>exemple</i> : 43 % du potentiel de points (2021) | Niveau 2 : +12 % du potentiel de points | 58 % du potentiel des points (donc +15 % du potentiel de points) | 100% | 17% |
| | EPCI2 | 17% | <i>exemple</i> : 43 % du potentiel de points (2021) | Niveau 2 : +12 % du potentiel de points | 49 % du potentiel des points (donc +6 % du potentiel de points) | 50% | 8% |
| | EPCI3 | 17% | 43,00% | 12,00% | 49,00% | 50% | 8% |
| | EPCI4 | 17% | | | | #DIV/0! | #DIV/0! |
| | EPCI5 | 17% | | | | #DIV/0! | #DIV/0! |
| | EPCI6 | 17% | | | | #DIV/0! | #DIV/0! |
| | | | | | | Part variable totale associée à la progression dans le référentiel Cit'ergie : | #DIV/0! |
| Progression dans le référentiel économie circulaire | EPCI1 | 17% | | | | #DIV/0! | #DIV/0! |
| | EPCI2 | 17% | | | | | |
| | EPCI3 | 17% | | | | | |
| | EPCI4 | 17% | | | | | |
| | EPCI5 | 17% | | | | | |
| | EPCI6 | 17% | | | | | |
| | | | | | | Part variable totale associée à la progression dans le référentiel ECi : | #DIV/0! |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |